

et les droits des membres de cette Chambre. Au cas où il aurait oublié ce qu'il a dit, je me permettrai de lire ce qu'il a dit, en cette circonstance, en faisant allusion au très honorable chef de la gauche.

Dans tout son discours, le très honorable chef de l'opposition a fait allusion, à maintes reprises, et en termes éloquentes au fait qu'il n'avait "jamais pleurniché"—ce n'est pas là une expression que j'aurais choisie, mais c'est lui-même qui l'a adoptée dans le but de se targuer de ne jamais trouver à redire, à l'instar d'enfants. Cependant, quel fut le commencement de son discours, si ce n'est une plainte—ainsi que je la qualifiais, une pleurnicherie, ainsi qu'il l'appellerait—parce qu'on avait appliqué, cet après-midi, à son endroit, le règlement de la Chambre?

Qu'on me permette de me servir d'un exemple. Supposons qu'un projet de loi important soit soumis à la Chambre et que les membres de la gauche estiment que la mesure proposée est contraire aux intérêts bien entendus du pays. Avis est donné après un jour de débat; puis commencent les discours de vingt minutes chacun. Neuf heures seulement sont accordées pour la discussion—vingt-sept discours de vingt minutes chacun—puis, la guillotine fonctionne. L'honorable ministre de la Justice oserait-il nous dire que nous n'avons pas raison de nous plaindre si on nous applique les règles de la Chambre dans toute leur sévérité. C'est le motif pour lequel nous nous opposons à ce que le soin de mettre en vigueur les règles de la Chambre soit confié aux honorables membres de la droite qui nous ont déjà fait entrevoir ce que nous pourrions attendre d'eux s'ils avaient le pouvoir d'agir à leur guise. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours très habile que l'honorable ministre des Finances a prononcé, l'autre jour, et dans lequel il nous informait que le don de ces trois dreadnoughts qu'on se propose de donner à l'Angleterre aura un effet moral très accentué de l'autre côté de l'océan. On a déjà démontré à la Chambre que cet effet sera anihilé par l'application du bâillon dans le but d'assurer l'adoption de ce projet de loi. Qu'on imagine le sentiment qu'éprouvera un Anglais à l'esprit élevé en apprenant que l'on a obtenu ces navires en liant les pieds et les mains des représentants de la moitié du peuple et en les bâillonnant de façon à ce qu'ils ne pussent prendre part à la discussion, faisant ainsi adopter de force une mesure relative à ce que les auteurs de ce méfait appellent le "don libre" à la mère patrie du Dominion du Canada! Je le demande, monsieur l'Orateur, cela aurait-il un profond effet moral en Angleterre, ou cela ne serait-il pas plutôt de nature à créer un sentiment plutôt pénible à notre endroit?

Les suppositions se sont donné libre jeu quant à savoir qui est l'auteur de cette mesure, mais personne ne semble être en pos-

M. SINCLAIR.

ture de fournir le renseignement nécessaire à ce propos. Je me demande si les déclarations publiées par les journaux et si les sous-entendus risqués en cette Chambre et qui sont de nature à faire croire que l'honorable ministre des Travaux publics est réellement l'auteur de cette mesure sont vrais. S'ils sont vrais, je ne m'étonne plus que le ministre ne veuille pas nous renseigner exactement sur ce point. Je crois qu'il valait mieux garder secret ce détail. On nous a parlé de la "Merveille du Manitoba", mais l'espèce de pommes de terre qui poussent au Manitoba ne fleuriront pas à Ottawa, car le sol ici n'est pas favorable encore à cette culture. Je veux rappeler à mon honorable ami, parce que je sais qu'il est un homme qui étudie les Ecritures, cette autre citation qu'il n'a pas employée, l'autre soir: "Vous serez mesuré à l'aune dont vous vous serez servi à l'en-droit des autres".

Il y a au Canada une société importante connue sous le nom du Loyal Orange Order. Je me demande ce que cette association pense de cette mesure. Nul membre de cette Chambre qui appartient à cet ordre n'a encore exprimé d'opinion de nature à faire connaître si cette association approuve ou non cette mesure. Je suis convaincu que vous-même, monsieur l'Orateur, avez souvent, le 12 juillet, prêté l'oreille aux élocuents discours prononcés en de telles circonstances en faveur de la liberté de parole et du libre examen. On me dit que les mots de passe de l'ordre des orangistes sont: "Liberté de parole et libre examen." Je n'appartiens pas moi-même à cette société, mais j'ai eu l'occasion de consulter son organe l'"Orange Sentinel", l'autre jour, et j'ai trouvé, dans un coin, imprimés en caractère voyants, les mots: "Notre politique—privileges spéciaux à personne; droits égaux à tous". Si ceux qui appartiennent à l'ordre des orangistes s'en tiennent à cette doctrine, ils devront voter contre la résolution maintenant soumise à la Chambre, parce qu'on ne saura jamais dire avec raison que cette mesure accorde des droits égaux à tous. Monsieur l'Orateur, je condamne cette mesure pour un grand nombre de raisons, dont je mentionnerai les suivantes:

1. Parce que le règlement proposé est tyrannique, et que tout homme libre hait la tyrannie.

2. Parce que cette Chambre ne saurait approuver un règlement qui empêche l'exposé et la discussion légitimes de griffes, alors qu'elle se forme en comité pour délibérer les subsides.

3. Parce que ces privilèges se trouvant aux mains de ministres sans scrupule, le budget complet d'un exercice pourrait être voté sans explication aucune et après un débat de quelques heures à peine.